

EXCO CLERMONT-FERRAND
CENTRE DE REVISION, D'ETUDES ET DE GESTION

Société Anonyme d'Expertise Comptable et de Commissaires aux comptes
au capital de 338.400 Euros

Siège social : 14, avenue Marx Dormoy
63057 CLERMONT-FERRAND cédex 1

SIREN 873 200 182 RCS CLERMONT-FD

Certifié pour
copie conforme

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 29 DECEMBRE 2010

L'an deux mille dix,
Le vingt neuf décembre,
A dix huit heures,

Les Actionnaires de la Société EXCO CLERMONT-FERRAND, Société Anonyme au capital de 338.400 €, divisé en 3.760 actions de 90 Euros chacune, dont le siège est 14, avenue Marx Dormoy, 63000 CLERMONT-FERRAND, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation faite par le Président du Conseil d'Administration selon lettre avec accusé de réception adressée à chaque Actionnaire le 13 décembre 2010.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque Actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire ; les pouvoirs des Actionnaires représentés ont été annexés à la feuille de présence.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Claude POUYET.

Monsieur François Verdier et Madame Anne Bonnichon, les deux Actionnaires représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Pierre-Jean Orceyre est désigné comme secrétaire.

Monsieur Bruno ROZAN, Commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoqué par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 13 décembre 2010 est absent et excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les Actionnaires présents ou représentés possèdent 3747 actions sur les 3.760 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus que le quart du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

lep. PTO
[Signature]

[Signature]

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les copies des lettres recommandées de convocation adressées aux Actionnaires et les accusés de réception,
- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du Commissaire aux comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des Actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- le rapport du Conseil d'Administration,
- le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux Actionnaires et au Commissaire aux comptes ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un commissaire aux comptes titulaire ;
- Nomination d'un commissaire aux comptes suppléant ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président donne lecture à l'Assemblée du rapport établi par le Conseil d'Administration.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, nomme Monsieur Charles GRANDA demeurant ZA Les Gardelles - BP 20061 - ENVAL 63202 RIOM cédex, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire de la Société, en remplacement de Monsieur Bruno ROZAN, démissionnaire, pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2015, qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2014.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Charles GRANDA a fait connaître par avance à la Société qu'il accepterait ce mandat.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, nomme Monsieur Arnaud TRASSOUDAINÉ demeurant 44 A, avenue Jean Jaurès 63400 CHAMALIERES, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant de la Société, en remplacement de la SARL A.E.C., démissionnaire, pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2015, qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2014.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Arnaud TRASSOUDAINÉ a fait connaître par avance à la Société qu'il accepterait ce mandat.

[Signatures]

TROISIEME RESOLUTION

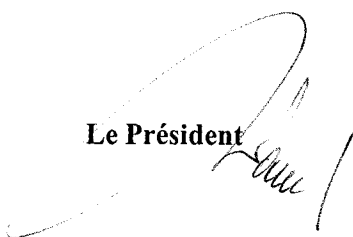
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité -

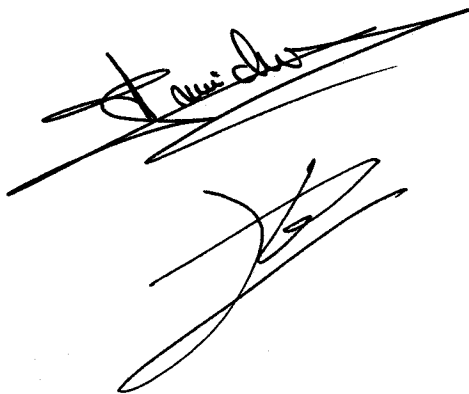
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

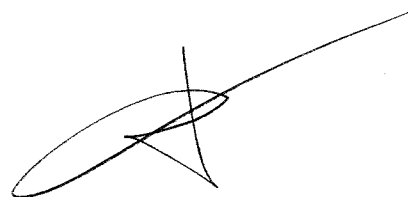
Le Président



Les Scrutateurs



Le Secrétaire



COURRIER ARRIVE
LE : - 6 SEP. 2010

Bruno ROZAN
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

Monsieur Jean-Claude *POUYET*
Cabinet *CREG EXCO*

14, Avenue Marx Dormoy

63000 CLERMONT-FERRAND

Vichy, le 1^{er} Septembre 2010

BRR/RAC
Mandat CAC

Cher Confrère et cher Jean-Claude,

J'espère que vous avez passé de bonnes vacances cet été et que vous avez pu profiter de notre belle méditerranée.

Je me permets de revenir vers vous car, comme je vous l'ai expliqué lors de la réalisation de mes contrôles en début d'année, je souhaite mettre une fin à mon activité de Commissaire aux Comptes à titre individuel et par conséquent, je souhaiterais pouvoir démissionner de mon mandat dès que possible.

Bien évidemment, je me tiens à votre entière disposition si vous souhaitez discuter avec moi pour la transition du dossier, sachant bien évidemment que je mettrai tout en oeuvre dans le respect des normes pour que celle-ci se passe au mieux.

Veillez agréer, Cher Confère et cher Jean-Claude, l'expression de mes sentiments les plus confraternels.





NATHALIE CARRAT
BRUNO CHATARD
JEAN-LUC CHICHERY
PIERRE DESFORGES
JEAN-MICHEL FAYAT
BRUNO ROUSSAT
CORINNE ROY-CHASSAGNE
JEAN SOUILLARD

A.E.C. - AUDIT ET COMMISSARIAT

Montluçon, le 13 Décembre 2010

Monsieur Jean-Claude POUYET
S.A. CREG EXCO

14, Avenue Marx Dormoy

63000 - CLERMONT FERRAND

EXPERTS COMPTABLES DIPLOMÉS
COMMISSAIRES AUX COMPTES

COURRIER ARRIVÉ

LE : 16 DEC. 2010

su / u

Monsieur le Président,

Nous vous informons, par la présente, de notre démission des fonctions de Commissaire aux Comptes Suppléant que nous occupons au sein de votre société.

Cette démission prendra effet à compter de ce jour.

Nous vous demandons de bien vouloir pourvoir à notre remplacement lors de votre prochaine Assemblée.

Vous voudrez bien nous communiquer une copie de l'extrait Kbis rectifié.

Veillez croire, Monsieur le Président, en nos sentiments les meilleurs.

Pour la Société "AUDIT ET COMMISSARIAT"
Commissaire aux Comptes

Corinne ROY-CHASSAGNE
Commissaire aux Comptes Associée

SARL D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES AU CAPITAL DE 40 000 €
CONSEIL RÉGIONAL DE CLERMONT-FERRAND - COMPAGNIE DE RIOM

SIÈGE SOCIAL :
40, avenue du Général-de-Gaule - BP 3134 - 03105 MONTLUÇON CEDEX
RCS Montluçon B 408 529 295 - Code NAF : 6920 Z - Tél. 04 70 05 32 00 - Fax 04 70 05 19 93

